



Savoir les droits pour mon fils qui veut récupérer ses enfants en

Par **RIVAUX**, le **01/06/2012** à **02:36**

Bonjour,

JE VOUS AI ENVOYE 1 MAIL LE 25/05/2012 SANS REPONSE JUSQU ICI.MON MON FILS EST EN DETRESSE CAR IL A PEUR DE NE PLUS RECUPERE SES ENFANTS QUI SONT JUMEAUX DE 4ANS ET DEMI.IL A VU L ASSISTANTE SOCIALE AUJOURD HUI CELLE CI A FAIS 1 RAPPORT POUR LE JUGE.MON FILS EST 1 TRAVAILLEUR ,IL NE BOIT PAS ET NE SE DROGUE PAS .IL NE COMPREND PAS POURQUOI ON NE LUI DONNE PAS LES PETITS.LES JUMEAUX ONT ETE PLACES PROVISoireMENT A LEURS DEMANDE DONC DE SA CONCUBINE ET LUI MEME .DEPUIS SA CONCUBINE L A QUITTE.COMME EST EST MALADE :bipolaire borderline .ELLE N AURA PAS LA GARDE DES ENFANTS. J AI PEUR POUR MON FILS CAR IL EST EN GRANDE DETRESSE .HIER IL S EST CONFIE A MOI EN ME DISANT QU IL N EN POUVAIT PLUS QUE S IL NE RECUPERAI PAS SES ENFANTS IL SE PENDRAIT C EST TRES GRAVE MOI JE M EN FAIS POUR MES PETITS ENFANTS ET POUR MON FILS .J HABITE A 70KM DE CHEZ LUI DONC JE NE PEUX PAS ALLER LE VOIR TOUTS LES JOURS .
REPONDEZ MOI S IL VOUS PLAIT .